

réinventons
la crèche



pop e poppa menthe à l'eau

Annexe au Règlement des structures pop e poppa

1. La structure pop e poppa menthe à l'eau

Pop e poppa sàrl (ci-après « pop e poppa ») est l'organisme responsable de la crèche pop e poppa menthe à l'eau située à Genève, ci-après « la structure ».

La structure accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'âge d'entrée à l'école sans distinction d'origine, de religion et de classe sociale.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

2. Conditions et priorité d'accès

La direction accorde une priorité d'accueil aux parents travaillant pour des entreprises ou organisations qui bénéficient d'une convention de partenariat avec la structure.

La structure est également ouverte à toutes les familles.

3. Fréquentation et accueil de l'enfant

Le rythme et les jours de fréquentation sont définis entre le parent et la direction lors de l'inscription de l'enfant au sein de la structure.

Abonnement	Horaires	Taux*
Journée complète	07h30 – 19h00	100%

*Taux qui s'applique sur le montant du forfait eco-friendly all inclusive.

Les enfants fréquentent la structure au moins deux jours par semaine.

4. Prestations comprises dans le prix

Règles générales

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix de pension :

- Le repas de midi.
- Les collations du matin et de l'après-midi.
- Le lait infantile.
- Les couches.

Dans le cas où le parent ne peut ou ne souhaite pas bénéficier de l'une ou plusieurs des prestations ci-dessus, aucune déduction n'est appliquée sur le prix de pension.

Le repas du matin (petit déjeuner) doit être donné à l'enfant avant d'arriver à la structure.

Le repas de midi et les collations

Un service de restauration livre les repas à structure. Les régimes particuliers, sur présentation d'un certificat médical, seront pris en considération dans la mesure du possible. Toutefois, la structure ne peut pas assumer l'alimentation en cas d'allergies complexes. Dans ce dernier cas, le parent devra fournir le repas, la collation du matin et le goûter de l'après-midi, le cas échéant.

Lait infantile

Pour les bébés, la structure propose deux marques de lait disponibles en Suisse dont une gamme de lait bio. Pour les enfants qui ne peuvent pas consommer ce lait, ou pour d'autres motifs, le parent devra fournir le lait à la structure.

Couches

La structure utilise une marque de couches écologiques disponible en Suisse sélectionnée avec soin par le groupe pop e poppa. Le parent est libre d'apporter une autre marque de couches pour son enfant.

5. Fermetures annuelles

La structure est fermée les jours suivants : 1er janvier – Vendredi-Saint – Lundi de Pâques - 1^{er} mai – Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte – 1er août – Jeune genevois (jeudi) – 25 décembre – 31 décembre.

La structure est également fermée :

- Durant les vacances scolaires de fin d'années fixées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève ;
- Trois semaines en été ;
- Deux jours pour la formation des collaboratrices et collaborateurs (1er vendredi de septembre et un jour défini par la structure)